

et du volume du commerce a été aligné sur la pondération des indices employés dans l'élaboration du produit national brut (PNB) aux prix constants. La période de référence des indices a également été changée, de 1968 = 100 à 1971 = 100. Ces changements visaient à réduire les écarts entre les indices du commerce et ceux du PNB, causés par l'incompatibilité des systèmes de pondération, et à aligner les périodes de référence des divers indices publiés par Statistique Canada.

Les indices du commerce de 1971 ont été calculés d'après un échantillon d'indices élémentaires élargi. Ces indices élémentaires proviennent généralement des valeurs unitaires de marchandises sorties des statistiques du commerce ou, en particulier dans le cas des produits finals, des indices de prix obtenus à partir de sources canadiennes ou étrangères.

Des renseignements concernant la méthodologie employée dans la construction des nouveaux indices ainsi qu'une analyse des effets des changements ont été publiés dans un supplément au *Sommaire du commerce extérieur* (no 65-001 au catalogue) paru en décembre 1976. Le supplément s'intitule *Les indices de prix et de volume de base 1971 du commerce extérieur du Canada*.

**Marchés principaux.** A partir de janvier 1976, les «marchés principaux» figurant dans certains tableaux comprennent les nouveaux groupes suivants: autres CEE - Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne (le Royaume-Uni est aussi membre de la CEE, mais il figure séparément à cause de l'importance de son commerce avec le Canada); autres OCDE - Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Islande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Turquie, Australie et Nouvelle-Zélande (les pays membres de la CEE, les États-Unis, le Japon et le Canada sont aussi membres de l'OCDE; autres Amérique - cette catégorie comprend tous les pays et territoires de l'Amérique du Nord et du Sud (sauf les États-Unis et le Canada), y compris le Groenland, les Bermudes et Porto Rico.

### 18.3 Services de commerce fédéraux

Le commerce international demeure l'une des pierres angulaires de l'économie du Canada. Cependant, il n'est pas facile d'accroître les exportations en raison de la forte concurrence qui existe entre les pays industrialisés. On ne peut assurer un commerce d'exportation fructueux qu'en alliant à la qualité du produit une production efficace et une commercialisation dynamique et intelligente, avec le concours de l'État.

Le gouvernement fédéral apporte son appui par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Société pour l'expansion des exportations. Le ministère aide l'industrie canadienne dans toutes les étapes du cycle commercial, depuis la recherche, la conception et le développement en passant par la production jusqu'à la commercialisation du produit fini. La Société pour l'expansion des exportations, société de la Couronne comptable au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie et du Commerce, fournit des assurances, garanties, prêts et autres services financiers aux exportateurs canadiens.

#### 18.3.1 Ministère de l'Industrie et du Commerce

Les services ministériels intéressés au commerce international sont la Direction générale des relations générales, la Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits, la Division des licences d'exportation et d'importation, les Bureaux internationaux, le Service des délégués commerciaux, la Direction des projets internationaux, la Direction du financement international, la Direction générale de la commercialisation des grains, le Bureau du conseiller en politique de transport et la Direction générale des programmes et services d'exportation.

**La Direction générale des relations générales** comprend la Direction de la politique commerciale générale et la Direction de la politique commerciale relative aux